



GDT European Wildlife Photographer of the Year 2023

La traduction française du règlement du concours est fournie à titre d'information pour faciliter la participation des photographes. En cas de doutes ou de litiges, seule la version allemande du règlement prévaut légalement.

Responsable du concours:

Marc Hesse
Zum Jagenstein 1, 14478 Potsdam
Germany
contest@gdtfoto.de

Mentions légales:

GDT office
Karen Korte
Körnerstraße 4, 24103 Kiel
Germany
karen.korte@gdtfoto.de
www.gdtfoto.de

Image du haut: © Laszlo Novak (HU)
Image ci-dessous: © Mike Korostelev (RU)

Avec l'aimable soutien de:

Canon

**Tecklenborg
Verlag**

AC-FOTO.com

Bienvenue au concours

European Wildlife Photographer of the Year 2023!

Participez...

... au concours de la **European Wildlife Photographer of the Year 2023** !

Pour la **23e** année consécutive, la GDT (Gesellschaft für Naturfotografie e.V.) invite les photographes de toute l'Europe à participer à cet événement.

L'objectif de la compétition est de mettre en valeur l'excellence des photographes nature européens et de mettre en avant le regard innovant et personnel qu'ils portent sur la vie qui nous entoure. Les images qui participent à cette compétition contribueront à l'engouement qui entoure la protection de la faune et de ses habitats en Europe et permettront, nous l'espérons, à ouvrir l'esprit du public à une meilleure compréhension et à un plus grand sens des responsabilités à leur égard.

Toutes les photos primées seront exposées en grand format dans le cadre d'une exposition dont la première aura lieu lors du Festival international de la photographie de nature de Lünen (du 27 au 29 octobre 2023) et qui sera ensuite présentée pendant plusieurs années à des millions de spectateurs dans des musées, des galeries et des festivals en Allemagne et en Europe. Une présence sur le site web de la GDT, ses canaux de médias sociaux, un catalogue d'exposition de haute qualité ainsi qu'une campagne de presse internationale contribuent à une large visibilité des photographes primés et de leurs images.

Les prix

Des prix, en cash et en matériel, seront attribués pour un montant total de **33.500 euros**.

Cérémonie de remise des prix

- **Tous les participants** ayant vu une de leur image récompensée recevront **une invitation** à la **remise des prix** ainsi que des **entrées gratuites** pour le *Festival International de la Photo de Nature* du GDT 2023 à Lünen, une **attestation** ainsi qu'un **catalogue de l'exposition**

European Wildlife Photographer of the Year

- **3000 euros**, offerts par Canon
- Trophée
- Frais de déplacement, dîner de gala et logement

Prix Fritz Pölking

- **2,000 euros** - offerts par la maison d'édition Tecklenborg
- Trophée
- Dîner de gala et logement

Prix Fritz Pölking Junior

- **1500 euros**, offerts par la maison d'édition Tecklenborg
- Bons d'achat d'une valeur de **500 euros**, offerts par AC-Foto*
- Trophée
- Dîner de gala et logement

* Ne peut pas être convertis en espèces

En bref

- » Clôture des inscriptions le **01 mars 2023**
- » Frais d'inscription : 35 euros
- » Inscription gratuite pour la catégorie K9 – Jeunes (17 ans et moins)
- » Paiement par PayPal
- » Inscription pour le Prix Fritz Pölking Junior (pour les photographes de 26 ans ou moins)
- » **Max. 35 images/20 images K1-K8 max 5 images Rewilding Europe Award, max 10 images pour le Prix Fritz Pölking**
- » Taille de l'image : 1920 pixels de long, JPG (pouvant être modérément accentué) + IPTC et détails de contact
- » Contrôle du RAW, règles pour le traitement de l'image page 6
- » Multi-exposition UNIQUEMENT acceptée dans la catégorie K8 – Studio Nature
- » Participation en ligne uniquement sur www.gdtfoto.de

Prix Rewilding Europe (Prix réensauvagement Europe)

Gagnant : **1.000 euros** – offert par Rewilding Europe

Frais de déplacement, dîner de gala et logement

Deuxième place : **500 euros** – offerts par Rewilding Europe

Gagnant des catégories K1 à K8

- Vainqueurs des catégories : **800 euros**
- Secondes places des catégories : **500 euros**

Catégorie Jeunes

- Vainqueur de la catégorie K9 : **200 euros**
- Frais de déplacement, dîner de gala et logement (incluant un parent ou un titulaire légal si applicable)
- Seconde place de la catégorie K9 : **100 euros**

Finalistes

- Invitation à la cérémonie de remise des prix et entrée gratuite pour le Festival

Dates et échéances

15 janvier 2023	Début des inscriptions
01 mars 2023 à minuit (CET)	Clôture des inscriptions
A partir du 11 avril 2023	Début des envois des fichiers RAW, JPG originaux / fichiers DNG et fichiers de haute résolution
23 avril 2023 à minuit (CET)	Fin des envois des fichiers RAW, JPG originaux / fichiers DNG et fichiers de haute résolution
A partir du 22 mai 2023	Notification aux photographes nominés et demande d'envoi des légendes associées aux images
31 mai 2023 à minuit (CET)	Fin des envois des légendes associées aux images nominées
A partir du 01 juin 2023	Notification à tous les participants des résultats de la compétition
27 octobre 2023	Cérémonie de remise des prix et proclamation des vainqueurs durant le <i>Festival International de Photo de Nature</i> au théâtre Heinz-Hilpert à Lünen

Frais de participation catégorie K1 à K8, K10 - Rewilding Europe Award (Prix réensauvagement Europe) et catégorie K11 - Prix Fritz Pölking et Prix Fritz Pölking Junior

35,00 euros – Paiement par PayPal

La participation pour la catégorie 9 – jeunes – est gratuite.

Participation

Veuillez envoyer vos images à partir du **15 janvier 2023** via le site : www.gdtfoto.de

La date de fermeture des inscriptions est fixée au **01 mars à minuit – CET**

Passée cette date, les images envoyées ne pourront pas être prises en considération.

Catégories

K1 – Oiseaux	K2 – Mammifères	K3 – Autres animaux
K4 – Plantes et champignons	K5 – Paysages	K6 – Monde sous-marin
K7 – L'homme et la nature	K8 – Le studio de la nature	

K9 – **Jeunes photographes** (classe d'âge : a) jusqu'à 14 ans, b) 15-17 ans)

K10 – **Rewilding Europe Award (Prix réensauvagement Europe)**

K11 – **Prix Fritz Pölking** – histoire- et prix portfolio

K11 – **Prix Fritz Pölking Junior** – histoire- et prix portfolio (âge de 26 ans ou moins)

Un total de 35 images peut être présenté, 20 dans les catégories K1 à K8, jusqu'à 5 dans la catégorie K10 - Rewilding Europe Award et jusqu'à 10 autres dans la catégorie K11 – Fritz Pölking and Fritz Pölking Junior.

K1 – K8: K1 – K8: un total de **20 photos** peut être soumis (celles-ci peuvent être réparties librement au sein des catégories). Une même image ne peut être soumise dans deux catégories différentes.

K9 – Jeunes : un total de **5 images** peut être soumis. Les images peuvent ne pas être liées à un thème, elles ne doivent PAS nécessairement s'en tenir aux catégories données.

Dans la catégorie **K10 – Rewilding Europe Award** jusqu'à 5 images peuvent être téléchargées. Les images présentées ici ne peuvent pas être présentées dans d'autres catégories.

La catégorie **K11 – Prix Fritz Pölking et Prix Fritz Pölking Junior** est consacrée à des histoires ou portfolios de photo de nature. Ici, un minimum de 8 et un maximum de 10 photos ainsi qu'une description du projet doivent être soumis. Il est permis de présenter, dans la catégorie K10, des photos qui ont été également soumises dans les catégories K1 – K8.

Fichiers demandés

- Taille de l'image — **1920 pixels** sur le plus grand côté (ces fichiers peuvent être accentués).
- Fichiers haute-résolution — le volume d'informations doit être suffisant pour une impression grand format (90 x 140 cm) et doit être dans l'espace colorimétrique **Adobe RGB** or **sRGB**. N'interpolez pas les données. S'il-vous-plait, affinez les images modérément.
- **Le traitement de l'image** doit être en accord avec nos directives - voir article 7 du règlement du concours.

ATTENTION. LA MULTI-EXPOSITION SERA DORENAVANT UNIQUEMENT AUTORISÉE DANS LA CATÉGORIE K 8 (STUDIO NATURE).

Information importante:

- Pour participer, un compte **PayPal** est nécessaires.
- Le comité organisateur vous contactera via l'adresse email suivante: contest@gdtfoto.de. Veuillez ajouter cette adresse dans vos contacts email afin que ces mails ne soient pas bloqués par vos filtres de sécurité et vos anti-spam.

Le jury

Présentez vos plus belles photos à notre jury international, expert en biologie et familier avec la photographie de nature contemporaine ! Le jury effectuera d'abord une présélection dans le cadre d'un processus en ligne avant de se réunir durant 4 jours pour la sélection principale afin de décider des images finales gagnantes.

Nous vous communiquerons les membres du jury en temps voulu !

Deux jurés supplémentaires, désignés par Rewilding Europe, participeront au jury du K10 –

Rewilding Europe Award.

Pour la sélection des images gagnantes de la catégorie K11 – Prix Fritz Pölking / Prix Fritz Pölking Junior, deux représentants de la maison d'édition Tecklenborg (donatrice des récompenses de cette catégorie) feront également partie du jury.

Responsable de la compétition

Le responsable de la compétition est Marc Hesse.

Pour toute demande d'information, prenez contact à : contest@gdtfoto.de

Nous vous demandons de comprendre qu'il n'est bien entendu pas possible de répondre à toutes les requêtes par téléphone !

La participation n'est possible qu'en ligne. S'il n'est exceptionnellement pas possible pour vous de participer en ligne, veuillez contacter notre responsable de compétition.

REGLEMENT DU CONCOURS

1. Invitation

Le concours **European Wildlife Photographer of the Year 2023** est organisé par la Société des Photographes de Nature Allemands (GDT – Gesellschaft für Naturfotografie e.V.).

2. Catégories

La compétition est divisée en onze catégories :

K1 – Oiseaux	K2 – Mammifères
K3 – Autres animaux	K4 – Plantes et champignons
K5 – Paysages	K6 – Monde sous-marin
K7 – L'homme et la nature	K8 – Le studio de la nature

K9 – **Jeunes photographes** (classe d'âge : a) jusqu'à 14 ans, b) 15-17 ans)

K10 – **Rewilding Europe Award (Prix réensauvagement Europe)**

K11 – **Prix Fritz Pölking** – histoire- et prix portfolio

K11 – **Prix Fritz Pölking Junior** – histoire- et prix portfolio (âge de 26 ans ou moins)

Les images des **catégories 1 à 5** doivent donner à voir la beauté et l'importance des animaux, des plantes et de leur habitat. Leurs sujets peuvent être des plus variés, allant des détails d'un individu à des groupes entiers, des portraits aux vues d'ensemble, des comportements les plus actifs à une ambiance générale, des espèces rares aux plus communes, des habitats les plus limités aux écosystèmes les plus vastes. Les images innovantes sont les bienvenues !

La **catégorie 6** est réservée aux images montrant le monde subaquatique, que ce soient les plantes, ou les habitants des eaux douces ou du monde marin.

La **catégorie 7** accueille les images présentant les aspects positifs ou négatifs de l'interaction entre l'homme et la nature.

La **catégorie 8** reçoit les images axées sur les couleurs et les formes de la nature au-delà de toute intention documentaire. Elle est ouverte aux images dans lesquelles le photographe met en avant sa vision personnelle, son point de vue esthétique et son expérimentation photographique.

La **catégorie 9** invite les jeunes photographes, divisés en deux classes d'âge, à présenter leurs meilleures images de nature ; les sujets peuvent être choisis librement et ne doivent pas correspondre à l'une ou l'autre catégorie.

K10 – Rewilding Europe Award (Prix réensauvagement Europe)

Le concept de « Rewilding » (réensauvagement) consiste à laisser à la nature de l'espace et du temps pour se restaurer par elle-même. En créant les bonnes conditions pour les processus naturels, la nature elle-même peut en effet façonner et revitaliser les paysages. Cela comprend le débit non entravé des rivières, la régénération naturelle des forêts, des réseaux trophiques intacts avec la diversité des interactions prédateurs-proies, la création de paysages ouverts résultant du pâturage par de grands herbivores et bien plus encore...

Le « réensauvagement » peut aider à atténuer l'ampleur et l'impact du réchauffement climatique, sauvegarder et améliorer la biodiversité et créer de nouvelles sources de revenus à long terme pour les entreprises et les collectivités. De plus, il offre une toute une gamme d'autres avantages essentiels à l'existence humaine, tels que de l'air pur, un sol fertile et de l'eau potable non contaminée.

Pour plus d'informations et d'inspiration sur le contenu des sujets attendus dans cette catégorie, veuillez vous référer à la description en annexe, p. 10.

K11 – Prix Fritz Pölking / Prix Fritz Pölking Junior

Fritz Pölking, membre fondateur et membre d'honneur de la GDT, a eu une influence unique sur la photographie de nature allemande. Son travail a été salué à de nombreuses reprises au niveau international et plusieurs de ses images sont désormais inscrites dans notre mémoire collective. Par ses nombreux livres, ses conférences et ses ateliers, Fritz Pölking a touché des multitudes de gens dans le monde entier. Son œuvre demeure aujourd'hui une source d'inspiration et de motivation pour nombre de photographes.

Après sa mort en 2007 et en reconnaissance de son mérite et de son œuvre photographique, l'éditeur « Tecklenborg » en collaboration avec la GDT, a lancé en 2008 le « Prix Fritz Pölking » et le « Prix Fritz Pölking Junior ». Ce prix est remis dans le cadre du concours « European Wildlife Photographer of the Year » de la GDT. Les deux prix sont décernés pour un travail photographique exceptionnel. Il peut s'agir soit d'un projet spécifique de photo de la vie sauvage, soit d'un portfolio de photographies individuelles. Le jugement portera sur la performance photographique ainsi que sur la conception générale, l'idée et l'exécution créative.

K1 – K8: un total de **20 photos** peut être soumis. Celles-ci peuvent être réparties librement au sein des catégories. Une même image ne peut être soumise dans deux catégories différentes.

K9 – Jeunes: un total de **5 images** peut être soumis. Les images peuvent ne pas être liées à un thème, elles ne doivent PAS nécessairement s'en tenir aux catégories données.

Dans la catégorie **K10 – Rewilding Europe Award**, jusqu'à 5 images peuvent être téléchargées. La soumission simultanée d'une image dans plusieurs catégories du concours est ici aussi exclue.

La **catégorie K10 (Prix Fritz Pölking et Prix Fritz Pölking Junior)** est consacrée à des histoires ou portfolios de photo de nature. Ici, un minimum de 8 et un maximum de 10 photos ainsi qu'une description du projet doivent être soumis. Il est permis de présenter, dans la catégorie K10, des photos qui ont été également soumises dans les catégories K1 – K8.

3. Les prix

Un premier et un second prix seront remis dans chaque catégorie. Un grand prix sera en outre désigné par le jury.

Dans la catégorie K10 – Rewilding Europe Award, un premier et un deuxième prix seront décernés.

Dans la catégorie K11 – Prix Fritz Pölking et Prix Fritz Pölking pour la jeunesse, un premier prix est décerné à chaque fois.

- Le grand vainqueur recevra un prix de **3,000 euros**. Il sera également invité à la cérémonie de remise des prix et ses frais seront remboursés (trajet, dîner de gala, logement).*

- Les gagnants des catégories K1 à K8 recevront **800 euros** et les seconds **500 euros**.
- Les vainqueurs des deux classes d'âges de la catégorie K9 recevront **200 euros** et seront invités à la cérémonie de remise des prix ; leurs frais seront remboursés (frais de déplacement et logement, ainsi que la même couverture d'un parent ou tuteur légal). Les seconds recevront **100 euros**.
- K10 - Rewilding Europe Award : le gagnant reçoit **1.000 euros**, la deuxième place **500 euros** en espèces - offerts par Rewilding Europe
- K11 - Prix Fritz Pölking, **2.000 euros** - offerts par la maison d'édition Tecklenborg
- K11 - Prix Fritz Pölking Junior, **1.500 euros** - offerts par la maison d'édition Tecklenborg, ainsi qu'un **bon d'achat d'une valeur de 500 euros**, offerts par AC-Foto*.
- Tous les lauréats (gagnants, seconds, hautement recommandés) recevront une **entrée gratuite** au *Festival International de la Photo de Nature 2023* à Lünen ainsi que le **catalogue de l'exposition**.
- Outre les images qui recevront un prix en espèces, jusqu'à huit autres images seront récompensées par une „mention spéciale” dans chacune des catégories du concours K1 à K8, et trois autres „mentions spéciales” dans la catégorie 10. « Highly Commended ».

Les images gagnantes et celles « Highly Commended » seront exposées lors du *Festival International de la Photo de Nature* (27-29 octobre 2023) à Lünen et par après dans des expositions à travers toute l'Europe.

La cérémonie de remise des prix aura lieu lors du *Festival International de la Photo de Nature*, le vendredi **27 octobre 2023**, au Heinz-Hilpert-Theatre de Lünen.

4. Participants

La compétition est ouverte aux photographes amateurs et professionnels résidant en Europe, ainsi qu'aux membres de la GDT qu'ils résident ou non en Europe.

Les jeunes photographes qui n'ont **pas encore 18 ans** à la clôture du concours le 1 mars 2023 peuvent concourir dans la **catégorie K9**.

La participation à la **catégorie Fritz Pölking Junior** est réservée aux photographes âgés de **moins de 26 ans** inclus au moment de la soumission des images.

Les membres du bureau de la GDT et du jury ainsi que les employés de la compagnie Canon, de la maison d'édition Tecklenborg et der Rewilding Europe ne sont pas autorisés à participer.

5. Participation, frais et communication

La participation au concours peut se faire **en ligne**.

Les frais d'inscription pour les catégories **K1 - K8, K10 et K11** s'élève à **35 EUR**, quel que soit le nombre d'images soumises.

La catégorie **K9 - Jeunes** photographes est **gratuite**.

Le paiement sera à effectuer via le système de transfert d'argent en ligne PayPal.

Dans le cadre du concours, nous privilégions la communication par courrier électronique. Notre adresse électronique est : **contest@gdtfoto.de**. Pour les questions urgentes, nous essaierons de communiquer par téléphone. Les participants sont donc tenus de fournir un numéro de téléphone correct et complet.

6. Images présentées

Les photographies d'animaux domestiques ou de compagnie et de plantes sauvages cultivées ne sont pas autorisées, de même que les images obtenues en violation des réglementations en vigueur en matière de préservation de la nature ou de protection des animaux et/ou de manière irresponsable.

Nous apprécions les images nouvelles et les idées fraîches. C'est pourquoi nous vous demandons avec insistance de ne pas envoyer d'images ayant déjà été récompensées au concours interne de la GDT (GDT Nature Photographer of the Year, compétition des membres) ou à toute autre compétition photographique significative.

* Ne peut pas être converti en espèces

7. Contraintes techniques et directives numériques

Sont autorisées les images issues d'appareils photo numériques (images numériques) ainsi que les numérisations de haute qualité de diapositives ou de négatifs. Les images analogiques (diapositives, tirages papier) ne sont pas acceptées.

Après la procédure de pré-sélection, le jury vérifiera l'authenticité des images numériques en se référant au fichier d'origine. Pour les images analogiques numérisées, la vérification se fera par comparaison à l'original analogique, négatif ou diapositive.

Les fichiers RAW de tous formats (ex : *.NEF, *.CRW, *.CR2 ou *.PEF) ainsi que les .JPG natifs sont acceptés comme fichier d'origine. Seuls les fichiers .JPG natifs bruts de capteur sont acceptés en tant que fichiers d'origine. Aucun fichier ayant subi un traitement après la prise de vue (compression, réenregistrement avec un logiciel de traitement de l'image) ne pourra être considéré comme un fichier d'origine. Les fichiers .DNG ne sont autorisés que si .DNG est le format natif de l'appareil.

Nous sommes profondément attachés à l'authenticité de la photographie de nature, mais nous n'ignorons pas les possibilités techniques offertes par le traitement numérique de l'image, pour autant que celui-ci reste dans les limites de nos directives. Pour nous, la priorité est de récompenser la prouesse photographique.

Dans le cadre du traitement de l'image numérique, SONT AUTORISEES les interventions suivantes :

- Ajustement modéré du contraste, des valeurs de tonalité, des niveaux, de la balance des blancs, de la couleur et de la saturation ;
- Utilisation modérée des outils tons foncés/tons clairs, correction localisée de l'exposition et filtre gris gradué numérique ;
- Suppression des poussières de capteurs et « nettoyage » marginal s'il ne modifie pas la signification de l'image ;
- Recadrage – le bord le plus long de l'image doit être de 3000 pixels au minimum (2500 pixels pour une image carrée), sans aucune interpolation ;
- Utilisation modérée (sélective) de l'accentuation et de la réduction de bruit ;
- Images HDR, panoramas par raccord d'images, images obtenues par focus stacking
- **UNIQUEMENT DANS LA CATEGORIE K8** : la multi-exposition
=> Pour la multi-exposition: sont autorisés les réglages SANS GAIN et AVEC GAIN

=> Pour toutes ces techniques, il est exigé que toutes les images aient été prises au même endroit et approximativement au même moment. En cas d'expositions multiples, cela signifie que le spectateur ne doit pas être induit en erreur par la combinaison de deux ou plusieurs images.

- Suppression des aberrations chromatiques, du vignettage ou des distorsions dues à l'optique ;
- Rendus noir-et-blanc ou infra-rouge (filtre et ajustements de la tonalité inclus).

Dans le cadre du traitement de l'image numérique, NE SONT PAS AUTORISEES les interventions suivantes

- Ajouter ou supprimer tout élément (ex : animal, plante, être humain, trace de civilisation ou objet) ou effectuer un collage numérique ;
- => Pour la multi-exposition: Ne sont pas autorisés les réglages LUMINEUX et SOMBRE

ATTENTION. LA MULTI-EXPOSITION SERA DORENAVANT UNIQUEMENT AUTORISEE DANS LA CATEGORIE K 8 (STUDIO NATURE).

8. Intitulé des fichiers

Lors de l'inscription en ligne, le nom de vos fichiers est à votre entière discrétion. Cependant, lorsque vous saisissez vos données en ligne, veuillez à cocher les cases correspondantes pour les expositions multiples, HDR, Captive, etc...

Afin de garantir l'anonymat, le nom du photographe ne doit pas faire partie du titre ou de la photographie elle-même (par exemple, comme dans un filigrane numérique).

Les données IPTC (dans Photoshop -> Fichier -> Informations) doivent inclure toutes les mentions permettant de contacter le photographe.

9. Transfert de données lors de l'inscription en ligne

Pour l'inscription en ligne, dans un premier temps, un fichier .JPG de prévisualisation pour chaque photo doit être déposé sur le site de la GDT. Il doit être de la meilleure qualité possible. Ce fichier peut éventuellement être accentué. Sa plus grande dimension doit être précisément de **1920 pixels**, ni plus, ni moins.

Toute image déposée sur le site peut être remplacée par une autre image jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures, le **1er mars 2023**. Il en va de même pour les titres et description qui l'accompagnent.

Pour toutes les photographies ayant franchi le premier stade de la sélection, les organisateurs demanderont les fichiers RAW, JPG/DNG natifs ainsi que les fichiers haute-résolution. Les originaux analogiques des transparents/négatifs scannés seront demandés après la décision finale du jury. Si les fichiers originaux demandés ou les originaux analogiques ne sont pas fournis dans les délais fixés, les images concernées seront exclues de toute participation ultérieure, c'est-à-dire des prix et des mentions. Dans ce cas, aucun remboursement des frais de participation ne sera effectué.

10. Description du projet (K11 – Prix Fritz Pölking et Prix Fritz Pölking Junior)

Uniquement pour la catégorie K10 : le photographe est tenu de donner une brève description (8-10 phrases) de l'origine, de l'exécution et de l'objectif/intention de sa sélection de photographies. Cette description peut être soumise en ligne.

Les participants au Rewilding Europe Award doivent expliquer l'aspect Rewilding dans les légendes demandées.

11. Date d'échéance des inscriptions

Vous pouvez envoyer vos images par la poste ou les soumettre en ligne à partir du **15 janvier 2023**.

La date de fermeture des inscriptions est fixée au **01 mars 2023**.

12. Jury

Le classement des images sera réalisé par un jury indépendant d'experts. Deux jurés supplémentaires, désignés par Rewilding Europe, participeront au jury du Rewilding Europe Award (K10).

Pour la sélection des images gagnantes de la catégorie K11 – Prix Fritz Pölking / Prix Fritz Pölking Junior, deux représentants de la maison d'édition Tecklenborg (donatrice des récompenses de cette catégorie) feront également partie du jury.

Au cas où l'un des membres du jury se trouverait empêché pour quelque raison que ce soit, il/elle pourra être remplacé(e) par une autre personne adéquate et disponible.

13. Organisation du concours, questions

Le responsable de la compétition est Marc Hesse.

Pour toute demande d'information, prenez contact à : **contest@gdtfoto.de**

Nous vous demandons de comprendre qu'il n'est bien entendu pas possible de répondre à

toutes les requêtes par téléphone ! S'il n'est exceptionnellement pas possible pour vous de participer en ligne, veuillez contacter notre responsable de compétition.

14. Droit d'auteur et droits de reproduction

Le photographe participant au concours affirme que toute image qu'il présente à ce concours est son œuvre originale, qu'il est le seul détenteur des droits sur l'image concernée et que ceux-ci ne sont grevés d'aucun droit de tiers. Il incombe au photographe d'obtenir le consentement et les autorisations écrits pour la publication, l'exposition et l'utilisation de l'image récompensée si celle-ci représente une personne tout comme lorsque se trouve présent sur l'image un objet soumis aux droits de tiers. Il lui incombe également d'obtenir les autorisations officielles chaque fois que celles-ci sont nécessaires.

Le photographe sera tenu responsable de tout dommage que pourrait subir la GDT, ou tout tiers à qui elle aura légalement accordé l'utilisation de l'image, suite à l'absence des consentements ou autorisations nécessaires.

15. Droits d'exploitation

Les images récompensées d'un prix ou « Highly commended » pourront être utilisées dans le contexte du concours *European Wildlife Photographer of the Year* et pour les relations publiques le concernant. La GDT est autorisée, en particulier, à publier ces photographies sur son site en ligne et à les transmettre aux journaux et magazines pour la couverture du concours.

La GDT a également le droit d'utiliser ces images à des fins de promotion sur son site internet, sur ses médias sociaux ainsi que de les fournir à la presse (journaux, magazines et sites internet) dans la cadre de la promotion d'une nouvelle édition du concours.

De plus, la GDT est en droit d'exposer ces photographies en Allemagne et à l'étranger, de les reproduire et de les distribuer sous forme de media imprimé et de les utiliser pour faire la publicité des expositions et des publications. Pour chacun de ces usages, le lien avec le concours *European Wildlife Photographer* sera clairement mentionné.

La GDT est en droit de transférer ces droits d'exploitation à des tiers. Le photographe ne pourra réclamer ni compensation ni paiement pour les droits d'exploitation ci-dessus définis.

Si la GDT reçoit des demandes de renseignements concernant l'achat des droits d'utilisation d'une photographie récompensée, elle communiquera à l'intéressé les coordonnées de son auteur.

Les tirages nécessaires pour l'exposition seront réalisés aux frais de la GDT ou du tiers autorisé à utiliser les photographies. A la fin des expositions, la GDT est autorisée à vendre les tirages aux membres du public intéressés, pour autant que le revenu de cette transaction soit assigné à des projets de bienfaisance, en particulier dans le domaine de la protection de la nature. Les tirages non vendus seront détruits.

16. Traitement des images après concours

Les fichiers des images n'ayant pas été récompensées ou hautement recommandées seront effacés après la clôture de la compétition.

17. Responsabilité

Les participants assument le risque de perte ou de détérioration des négatifs ou des diapositives lors de l'envoi. Toute responsabilité de la GDT est exclue.

18. Clause finale

Toute participation qui ne remplira pas l'une des conditions de participation au concours ou l'ensemble de celles-ci, en termes de contenu, de contraintes techniques ou autres, ne pourra être prise en considération. Le jury est seul habilité à accepter des images dont la conformité aux exigences du concours peut être considérée comme discutable. La décision du jury est finale. Aucune mise en cause légale n'est possible. En soumettant ses images au concours, le concurrent accepte le règlement de concours ci-dessus.

Rewilding Europe Award (Prix réensauvagement Europe)

Le concept de « Rewilding » (réensauvagement) consiste à laisser à la nature de l'espace et du temps pour se restaurer par elle-même. En créant les bonnes conditions pour les processus naturels, la nature elle-même peut en effet façonner et revitaliser les paysages. Cela comprend le débit non entravé des rivières, la régénération naturelle des forêts, des réseaux trophiques intacts avec la diversité des interactions prédateurs-proies, la création de paysages ouverts résultant du pâturage par de grands herbivores et bien plus encore...

Le « réensauvagement » peut aider à atténuer l'ampleur et l'impact du réchauffement climatique, sauvegarder et améliorer la biodiversité et créer de nouvelles sources de des revenus à long terme pour les entreprises et les collectivités. De plus, il offre une toute une gamme d'autres avantages essentiels à l'existence humaine, tels que de l'air pur, un sol fertile et de l'eau potable non contaminée.

Frans Schepers, directeur exécutif et co-fondateur de Rewilding Europe : *« Le réensauvagement redonne vie à nos paysages. Cela nous aide à renouer avec les merveilles de la spectaculaire nature sauvage d'Europe. Rewilding est notre meilleur espoir pour un avenir où les hommes et la nature non seulement coexistent mais s'épanouissent ».*

L'énorme potentiel de la nature sauvage en tant que force pour créer quelque chose de positif nous donne l'espoir à tous d'un avenir plus vert et meilleur. Rewilding Europe invite donc les photographes à utiliser leurs appareils photo pour saisir l'essence de Rewilding, les mécanismes qui le sous-tendent et les avantages qu'il offre aux personnes et à la planète.

Les photographies de cette catégorie doivent montrer un ou plusieurs des éléments essentiels de Rewilding:

- le déroulement et/ou la restauration de processus naturels tels que la régénération forestière, la dynamique des cours d'eau libres, etc.
- l'influence de la faune sur le paysage, par ex. l'impact des castors sur la dynamique de l'eau ou l'influence des grands herbivores sur la végétation et ainsi le paysage.
- le retour des animaux sauvages comme espèces phares du réensauvagement dans leurs habitats d'origine en Europe (par exemple, loup, lynx, ours, bison, cigogne noire, esturgeon, saumon, gypaète barbu)
- les interactions prédateur-proie dans le cadre de réseaux trophiques complets.
- des exemples de coexistence entre les humains et la faune sauvage.
- les personnes activement impliquées dans le Rewilding, par ex. lors de réintroduction d'espèces, la surveillance ou régénération des cours d'eau obstrués.